

Horlogerie/Bijouterie
Accord sur les salaires minimaux
dans le canton de Genève
valable dès le 1^{er} janvier 2023

.....

CATEGORIES

Qualifié A . Après 3 ans de pratique CHF 5'134,--

Qualifié A CHF 4'854,--
CFC ou diplôme équivalent, après une formation minimum de 3 ans pour l'activité exercée

Qualifié B CHF 4'528,--
AFP de 2 ans pour l'activité exercée ou sans AFP ou diplôme équivalent mais avec une expérience de deux ans au moins dans l'activité exercée.

Non qualifié CHF 4'389,--

Emploi vacances

**Concerne les étudiants immatriculés dans un établissement de formation
qui travaillent pendant les vacances de l'établissement de formation
et au maximum 60 jours continus par année civile.**

	Mensuel 13 ^e salaire inclus	Vac. incluses	Tarifs Horaire Salaires	Vacances
Plus de 19 ans	CHF 3'589,--	CHF 20,70	CHF 18,70	CHF 2,--
Plus de 18 ans	CHF 3'489,--	CHF 20,15	CHF 18,20	CHF 1,95
Moins de 18 ans	CHF 3'371,--	CHF 19,45	CHF 17,60	CHF 1.85

Pour la délégation patronale :

Pour la délégation syndicale :

U.F.G.V.V.

UNIA